



Fin cdd congé maternité

Par EmilyTlrs

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte de 7 mois. Je travaille en tant que conseillère téléphonique dans une entreprise de SAV. Mon contrat prend fin ce mois-ci (28/02) mais est renouvelé jusque fin octobre. J'ai reçu aujourd'hui mon nouveau contrat de travail qui à ma grande surprise prend fin le 30/04/2021 avant congé maternité donc en sachant que tous mes autres collègues ont eux été renouvelés jusque début octobre. Ne comprenant pas pourquoi j'ai donc posé la question à mon responsable qui m'a répondu que c'est parce que je serais en congé maternité et qui donc ne me gardait pas pendant ce temps là et que je pourrais postuler à nouveau à la fin de mon congé maternité.

Que puis-je faire ? Est-ce légal ?

Je vous remercie infiniment !!!

Par AGeorges

Légal, oui. (apparemment, mais il faut voir)

Arnaque : oui aussi

En vous proposant un contrat CDD qui se termine le 30 avril 2021, soit environ à votre date d'accouchement, votre employeur se met dans le cas d'un CDD qui se termine PENDANT le congé maternité. Et dans ce cas, le CDD est terminé. Cela n'implique pas qu'ils ne vous reprendrons pas après, mais ils n'y seront pas obligés.

S'il vous proposaient un CDD jusqu'à fin octobre, l'intégralité de votre congé aurait lieu pendant la durée de votre contrat, et ils seraient obligés de vous reprendre après. Disons à partir de juillet (environ, fin des 16 semaines), et jusqu'à fin octobre.

Il faut regarder votre convention collective pour voir comme cela se passe financièrement ...